



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 37

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 09 avril 2025

OBJET :

DE-25-04-1-12) CREATION DE TARIFS POUR UN EVENEMENT ESTIVAL
AU CHATEAU DE VINCENNES DU 14 JUILLET AU 3 AOUT 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi neuf avril à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 27 mars 2025 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT, Maire.

Présents : Mme LIBERT, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, M. PITAVY, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, Mme BALAGNARANIN, Mme FOURNIER, M. BEUZELIN, Mme DARNAULT, Mme LIEVYN.

Absents excusés : Mme TOP (pouvoir à Mme BRÉON), Mme ODDON (pouvoir à M. TOURNE), Mme LE CALVEZ (pouvoir à M. RIBET), M. EPINAT (pouvoir à Mme LIBERT), M. POLITZER (pouvoir à Mme GALL).

Absents : M. GAGNY.

Secrétaire de séance : Mme KAMINSKA

Le Conseil...

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la procédure de marché public en cours et relative à la conception, l'installation et l'exploitation par un prestataire d'un événement estival pour le compte de la Ville de Vincennes, dans l'enceinte du Château de Vincennes devant se tenir du 14 juillet au 3 août 2025 ;

Considérant l'intérêt pour la Ville de Vincennes d'organiser des animations de grande ampleur en proposant un rendez-vous estival mêlant culture et sport autour d'une programmation artistique variée et intergénérationnelle à l'intérieur du Château de Vincennes, afin d'accroître sa notoriété auprès des Franciliens notamment ;

Considérant que cet événement peut-être qualifié de service public industriel et commercial ;

Après avis de la commission Finances, Administration générale, Ressources humaines, Nouvelles technologies, Open data du 31 mars 2025,

DÉLIBÈRE

à la majorité (6 abstention(s) : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT,),

ARTICLE I: Approuve le principe d'une création de tarifs pour l'évènement estival qui sera organisé au Château de Vincennes du 14 juillet au 3 août 2025 (activité assujettie à la TVA et non érigée en budget annexe) et qui concernera :

- ⇒ Une contribution pour l'accès aux activités aquatiques de manière à réguler et fluidifier la fréquentation de ces espaces.
- ⇒ Une contribution des commerçants (restaurateurs/ bars/ food-trucks) retenus pour assurer la restauration sur le site durant toute la période de l'évènement.
- ⇒ Une tarification des achats d'espaces et d'emplacements sur différents supports de communication afin de permettre la visibilité des différents partenaires souhaitant soutenir l'opération

ARTICLE II : Dit que les recettes seront imputées aux chapitres et articles correspondants du budget communal.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Signé

Le Maire

Signé